

Les routes forestières seront rendues au million de promeneurs du Jorat

AMÉNAGEMENTS

Avec le projet de parc naturel périurbain, la ville va interdire onze routes à la circulation motorisée. Et rendre ainsi les forêts à leur faune et à leurs visiteurs.

FRÉDÉRIC MAMAÏS

On ne brigandera plus en voiture dans le Jorat. Du moins partiellement. La popularité des forêts lausannoises a en effet un prix écologique. Tel est le constat de la ville de Lausanne, qui décide de revoir l'accès à certains bois en interdisant voi-

tures et autres véhicules motorisés. La mesure, qui sera mise à l'enquête, a également pour vocation de stimuler l'économie forestière et de préserver la tranquillité de la faune. Elle avait été soumise à consultation auprès des communes concernées.

Bienvenue aux chevaux

Dans le cadre du projet de parc naturel périurbain, la fermeture de onze routes forestières représentera dix kilomètres de chaussées qui seront affectés à la circulation des piétons, des deux-roues non motorisés et des véhicules hippomobiles. Pas de grand chambardement en vue, puisque

ces axes ne constituent pas des accès indispensables à des bâtiments ou à des infrastructures.

Afin d'éviter que ces fermetures n'entraînent la création d'un parking sauvage aux abords des bois, des petites zones de stationnement seront créées sur la chaussée, à chaque extrémité des routes concernées.

Les objectifs écologiques (en préservant la faune) et sociaux (en offrant sécurité et tranquillités aux usagers des routes) sont accompagnés de buts économiques, selon la ville. Il s'agit d'une part de diminuer les coûts d'entretien par la fermeture des routes. Mais également de soutenir

l'économie forestière des bois concernés.

Un million de visiteurs

Sur le plan écologique, le projet s'inscrit en droite ligne dans le programme d'Agenda 21. La ville tient à préserver des forêts qui constituent des écosystèmes sensibles. La fréquentation des bois du Jorat, qui s'élève à plus d'un million de promeneurs par année, est en constante augmentation. Et des sites tels que Sauvelin, Bois-Mermet ou encore le parc Bourget montreraient des signes inquiétants de dégradation et de raréfaction de la faune naturelle. ■



SABINE PAPILLOUX-A

FERMETURE Onze routes seront interdites à la circulation afin de préserver les forêts du Jorat.